LES DIPLOMES DU BACCALAUREAT 2025-2026 SONT DISPONIBLES AU

Secrétariat de la Proviseure Adjointe

1 seule personne



HORAIRES :

Lundi	8h	–	10h50 / 12h30 – 16h45
Mardi	8h	–	10h50 / 12h30 - 16h45
Mercredi	8h	–	11h45
Jeudi	8h	–	10h50 / 12h30 – 16h45
Vendredi	8h	–	10h50 / 12h30 – 16h00



+ Lundi 21 décembre 2026 de 8h30 – 10h50 / 12h30 – 15h00
+ Mardi 22 décembre 2026 de 8h30 – 10h50 / 12h30 – 15h00



En application de la réglementation en vigueur, les candidats devront se présenter **eux-mêmes** pour retirer leur diplôme **munis d'une pièce d'identité** avec photographie récente. Toutefois, et à titre exceptionnel, le diplôme pourra être délivré à un membre de la famille du candidat, sur présentation d'une procuration (disponible au secrétariat) accompagnée obligatoirement du livret de famille, de la pièce d'identité du mandant et de la pièce d'identité du mandataire.